

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

J. MARCZEWSKI

## **Modification souhaitée aux comptes nationaux**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 107 (1966), p. 207

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1966\\_\\_107\\_\\_207\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1966__107__207_0)

© Société de statistique de Paris, 1966, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## MODIFICATION SOUHAITÉE AUX COMPTES NATIONAUX

Modifications qu'il faudrait introduire dans les comptes nationaux pour les rendre conformes aux suggestions formulées par M. le Pr J. MARCZEWSKI dans son rapport sur *Le traitement des assurances dans les comptes nationaux* (Rapport présenté à Bordeaux, au Colloque organisé par la Fédération française des Sociétés d'Assurances, en novembre 1966).

1<sup>o</sup> Établissement d'un compte de production et d'un compte d'exploitation pour le secteur des Institutions financières;

2<sup>o</sup> Enregistrement des services de toutes les Assurances, évalués comme ils le sont maintenant dans le cas des Assurances sur la vie, au crédit du compte de production des Institutions financières et au débit du compte de production ou d'affectation des assurés, suivant qu'il s'agit de producteurs ou de consommateurs;

3<sup>o</sup> Enregistrement explicite des variations annuelles des réserves techniques des assurances I. A. R. D., variations qui sont actuellement englobées dans la différence Primes Sinistres au compte de capital des Institutions financières et au compte d'exploitation ou au compte de capital des assurés suivant qu'il s'agit de producteurs ou de consommateurs.

4<sup>o</sup> Enregistrement des variations des réserves techniques des assurances sur la vie au compte financier des Ménages et des Institutions financières. Ce dernier point est bien moins important que les trois précédents.

J. MARCZEWSKI